



Centre de ressources  
interrégional alpin sur  
la pluriactivité et le  
travail saisonnier

**Retrouvez**  
dans ce numéro :

**En bref...**

Le titre emploi-entreprise  
Vers un "chèque-formation"

**Edito**

Vers une prise de conscience ?

**Dossier**

L'Europe et ses saisonniers

**Sur le terrain...**

Des logements saisonniers  
Des formations polyvalentes  
Un groupement d'employeurs  
Former pour fidéliser

**Zoom sur :**

Notre enquête de lectorat  
Des articles dans *Le Monde*  
Un site utile

**Vos questions**

Le cumul d'activités salariées

**Agenda**

Vos rendez-vous

# Les pluriactualités!



## En bref...



### Des précisions sur le titre emploi-entreprise

Deux décrets\* concernant les modalités d'application du titre emploi-entreprise (TEE) ont été publiés le 9 février 2004. Ils précisent que le TEE permet d'employer :

- des salariés "occasionnels", moins de 100 jours par an : il s'agit du nombre de **jours calendaires travaillés**, quel que soit le nombre d'heures de travail quotidien.
- des salariés permanents, pour les entreprises de moins de 3 salariés au **31 décembre de l'année précédente** ou, si l'entreprise n'a pas de salarié, à la date à laquelle l'entreprise demande à bénéficier du dispositif.

Les centres de traitement du TEE sont les URSSAF. Au niveau national, ce sont les URSSAF de Lyon, de la Gironde et de Paris-région parisienne.

\*décrets n°2004-21 et 2004-121 du 9 fév. 2004 relatifs au titre emploi-entreprise



### Vers un "chèque-formation"

Dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle et le dialogue social, le Parlement vient de créer un "chèque-formation".

Grâce à ce nouveau titre de paiement, un salarié devrait pouvoir transférer son droit individuel à la formation d'une entreprise à une autre...

Source : *Le Monde Initiatives* n°28 ( mars 2004)

## Vos Pluriactualités par e-mail !

**Vous avez des questions, des suggestions, ou encore un projet d'article pour les Pluriactualités ?**

Envoyez-nous un message sur [messages@peripl.org](mailto:messages@peripl.org)  
en précisant éventuellement la structure que vous représentez,  
votre nom et votre adresse électronique !



## Edito

### Une prise de conscience en marche ?

Les journaux télévisés de France 2 et France 3, *Le vrai journal* de Canal+, ainsi qu'une pleine page du *Monde* viennent de mettre en lumière les conditions de logement parfois dramatiques des "soutiers" du tourisme de montagne.

Les professionnels soucieux des conditions de travail de leurs salariés ne doivent pas s'offusquer de ce **coup de projecteur** sur les pratiques des quelques "brebis galeuses" de leur secteur. On sait qu'en Savoie un accord interprofessionnel sur le logement des saisonniers a déjà permis la construction de 228 logements.

Mais **si les situations présentées sont minoritaires, elles existent malgré tout.**

N'y a t'il pas dans l'intérêt des médias pour le logement des saisonniers un début de prise de conscience, annonçant la **prise en compte du problème** par l'ensemble des acteurs concernés (pouvoirs publics, professionnels, etc.) et permettant d'améliorer réellement la situation de tous ?

Ch. G.

### Le chiffre du mois

Dans les Alpes du Nord,

**85%** des saisonniers

qui travaillent en station viennent de l'extérieur (hors département)

Source : *Le logement des saisonniers d'hiver*, enquête de la CFDT Rhône-Alpes sur l'année 2002.

## Dossier :

### L'Europe élargie et ses saisonniers



*L'Europe s'élargit. Son ouverture aux pays de l'Est pose la question de la circulation des travailleurs saisonniers.*

#### Une fermeture transitoire des marchés de l'emploi

**A partir du 1er mai 2004**, les citoyens des 10 nouveaux Etats membres de l'Union européenne\* pourront circuler librement dans l'espace communautaire.

Cependant, les Etats faisant actuellement partie de l'Union ont la possibilité de **fermer provisoirement leur marché de l'emploi** aux travailleurs salariés.

Ainsi, les ressortissants des nouveaux Etats membres qui souhaiteront exercer une activité salariée en France devront continuer de se soumettre aux règles qui s'appliquent à tout ressortissant étranger, **pendant une période transitoire de cinq ans.**

#### Et les travailleurs saisonniers ?

En ce qui concerne l'emploi de travailleurs saisonniers, la signature d'**accords bilatéraux** sera néanmoins possible. Ces accords sont gérés par l'Office des Migrations Internationales (OMI).



#### Ce qu'en pense le Conseil Economique et Social (CES):

Dans un avis du 29 octobre 2003 sur "les défis de l'immigration future", il propose de **mieux réguler les flux de travailleurs saisonniers en recourant à des (...) contrats pluriannuels** permettant (...) des allers et retours entre pays d'origine et d'accueil".

Le CES estime que les travailleurs saisonniers, qui interviennent principalement dans les secteurs agricole et touristique, "doivent pouvoir retourner dans leur pays avec la certitude qu'ils pourront revenir pour une nouvelle période de travail saisonnier s'ils en manifestent l'intérêt, grâce à l'octroi d'un titre de séjour annuel et aux droits sociaux qui lui sont attachés".

#### Un avis qui ne fait pas l'unanimité :

**Pour le Groupe de l'agriculture**, les contrats saisonniers pluriannuels, "tels qu'ils sont proposés dans l'avis, ne répondent pas à nos préoccupations : comment un chef d'entreprise pourrait-il s'engager à recruter plusieurs saisons de suite un ouvrier immigré sans savoir quelles seront ses récoltes futures et donc quels seront ses besoins en main-d'œuvre ?"

**Le Groupe des entreprises privées** conteste quant à lui "la généralisation des contrats pluriannuels permettant des allers et retours entre pays d'origine et pays d'accueil, qui vont à l'encontre de l'idée d'intégration".

\* Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République Tchèque.

Source : [www.agrionline.com](http://www.agrionline.com)



# Sur le terrain... Sur le terrain... Sur le terrain... Sur le terrain...



## Une OPAH pour des logements saisonniers

La commune de Vars, dans les Hautes-Alpes, a lancé en 2001 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) un peu particulière\*.

Habituellement, de telles opérations sont exclusivement réservées aux logements permanents, occupés au moins 8 mois dans l'année. La commune a cependant obtenu une **dérogation auprès de l'ANAH** (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), pour réduire la période d'occupation à 6 mois et proposer des aides particulièrement attractives à la réhabilitation ou à la création de logements destinés aux saisonniers (les taux de subvention sont de 10% supérieurs aux taux appliqués pour un logement à l'année).

Un premier bilan de cette opération montre que 3 logements saisonniers ont ainsi vu le jour, et 4 logements à l'année occupés généralement par des bi-saisonniers.

\*voir l'opération menée par la Communauté de communes du Massif du Vercors (*Pluriactualités* d'avril 2003)



## Former pour fidéliser

Dans l'arrondissement de Briançon (05), l'AGEFOS-PME\* de Gap vient de lancer une action à destination des très petites ou petites et moyennes entreprises et de leurs salariés saisonniers.

Dans un premier temps, il s'agit de **recenser les besoins en emplois et formations** dans les entreprises du territoire, puis de mettre en place des actions de formation qui permettent de professionnaliser, et de fidéliser les travailleurs saisonniers.

\*organisme gestionnaire des fonds de formations professionnelle



## Un groupement sportif

Les associations sportives qui souhaitent se développer se heurtent à des difficultés : les bénévoles ne peuvent bien souvent suffire à la tâche, et les besoins identifiés ne permettent pas forcément de créer un emploi stable.

Certaines d'entre elles se sont donc regroupées pour former le **Groupe d'Employeurs** des Associations Sportives de la Mayenne (GEAS 53).

**Pour en savoir plus**, contactez Marie-Françoise Béché : [cdos-53@wanadoo.fr](mailto:cdos-53@wanadoo.fr)



## Des formations polyvalentes dans le secteur agricole

Depuis la fin de l'année 2000, le Fonds d'Assurance Formation des Salariés d'Exploitations Agricoles (FAFSEA) et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) animent en Rhône-Alpes le **projet FORTS** : Formations Ouvertes en Réseau pour les Territoires et les Salariés.

Pour répondre aux besoins des petites entreprises agricoles et rurales, le projet vise à former un maximum de salariés agricoles permanents ou saisonniers, en tenant compte des besoins locaux (afin de faciliter l'embauche de travailleurs peu mobiles).

L'identification des besoins a nécessité la mise en place d'un partenariat territorial entre les centres de formation, les services de l'Etat et les professionnels, qui ont décidé de travailler en réseau. L'un de leurs objectifs étant de développer la pluriactivité pour pérenniser les emplois, la **recherche de complémentarités** entre les secteurs et les saisons s'est imposée.

Ce travail a permis de créer des formations ouvertes et à distance, très polyvalentes : elles s'appuient sur les dispositifs existants tout en proposant un choix de modules.

**Pour en savoir plus**, contactez CRIPT Rhône-Alpes Ingénierie de formation, au 04 75 71 25 35.

Directeur de Publication : Jean-Marc Cross - 97 A, avenue de Genève, 74000 ANNECY.  
Rédaction : Miryam Blanchon, Christian Gilquin, Adeline Parenty

Imprimé par SEA 74 / PERIPL, 97 A, avenue de Genève, 74000 ANNECY

ISSN : 1634-8079 - Diffusion moyenne : 750 exemplaires - Périodicité mensuelle - Première publication : janvier 2002

Dépôt Légal : à parution - Marque déposée



Centre de ressources  
interrégional alpin sur  
la pluriactivité et le  
travail saisonnier



**PERIPL**  
97 A, avenue de Genève  
74000 ANNECY  
Téléphone : 04 50 67 57 05  
Télécopie : 04 50 67 36 98  
Messagerie : [messages@peripl.org](mailto:messages@peripl.org)



## Zoom sur...

### Entre vous et nous : l'enquête se poursuit !



*Vous avez reçu le mois dernier un questionnaire destiné à recueillir vos impressions sur les Pluriactivités. Vous recevrez avec le prochain numéro un compte-rendu détaillé de l'enquête...*

Pour l'heure, la plupart de ceux qui nous ont répondu trouvent les Pluriactivités "faciles à lire", mais "un peu tristes"...

Dores et déjà, nous avons augmenté la taille de notre police et choisi de petits pictogrammes pour rendre chacune de nos rubriques plus visibles. D'autres améliorations devraient suivre.

Que ceux d'entre vous qui ne se sont pas encore manifestés n'hésitent pas à nous renvoyer le questionnaire !

### Le Monde en parle

Dans son édition du 22 février dernier, *Le Monde* se penche sur la question du logement des saisonniers. "Studios surpeuplés, loyers exorbitants, logements insalubres" : l'article accorde une large place aux témoignages de travailleurs saisonniers, ainsi qu'aux conclusions de l'enquête menée par la CFDT (voir les Pluriactivités de décembre 2003).

### @ Un site utile

Dans la Drôme, l'Association Départementale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (ADEFA) consacre un site aux offres d'emploi dans le secteur agricole. On y trouve également des conseils pratiques pour bien réussir sa saison, ainsi qu'une présentation de la réglementation du travail.

Rendez-vous sur <http://www.adefadrome.com>

### Vos questions

*Peut-on cumuler plusieurs activités salariées ?*



**C'est tout à fait possible, à condition de ne pas dépasser la durée maximale du travail !**

Vous pouvez cumuler plusieurs emplois salariés, en faisant attention à ne pas travailler plus de 44 heures par semaine en moyenne sur 12 semaines, et 10 heures maximum par jour. **Attention !** Des conventions collectives peuvent prévoir un nombre maximal d'heures inférieur...

**Par exemple**, vous pouvez cumuler un travail de 25 heures par semaine avec un travail de 15 heures par semaine à condition de ne pas enfreindre d'éventuelles clauses d'exclusivité prévues par vos contrats de travail.

## Agenda :

### Mars

jeudi 18 mars à Saint Laurent de Chamousset (69) :

**Forum consacré à la saisonnalité**

vendredi 19 mars à Privas (07) :

**Forum des Métiers**

jeudi 25 mars à Cluses (74) :

**Printemps des Métiers**

vendredi 26 mars à Praloup (04) :

**Journée d'information santé**

mercredi 31 mars à Taninges (74) :

**Atelier "Emploi saisonnier"**

### Avril

jeudi 1<sup>er</sup> avril à Aiton (73) :

**Groupe de travail santé et conditions de vie des saisonniers**

vendredi 9 avril à Scionzier (74) :

**Forum "Job d'été" par la Maison de l'Emploi de Bonneville**

mardi 27 avril à Barcelonnette (04) :

**Forum "Formation, emploi et saisonnalité en Ubaye"**

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter !

**Pensez à consulter les News  
sur [www.peripl.org](http://www.peripl.org) !**